Aixe sur Vienne
Riche d'essentiel

LE BULLETIN
MUNICIPAL AIXOIS

N°17 | NOVEMBRE 2020

LE DOSSIER

L'urbanisme
au service du développement et de l'attractivité d'un territoire

p.7

VIE DES QUARTIERS

Les Comités de quartier ont la parole... p.16

FOCUS SUR

Le répertoire des professionnels de santé p.18

Edito du Maire

Chères Aixoises, chers Aixois,

Depuis la rentrée de septembre, la vie revenait progressivement à la normale, l'activité économique redémarrait, nous mettions tout en œuvre pour rouvrir les équipements municipaux… les associations fonctionnaient à nouveau, tenaient leurs AG et avaient des projets pour le Téléthon après la très réussie journée de lancement… Nous préparions la soirée des nouveaux arrivants et prenions les inscriptions pour le repas des aînés… Ce Bulletin était en gestation, comportant la rubrique habituelle sur les associations, avec la reprise des clubs sportifs, celle sur la vie économique, avec de nouvelles installations sur la Commune, et l'agenda des manifestations, avec la programmation culturelle…

Et puis, suite à l'aggravation de la crise sanitaire, vint le couvre-feu, suivi d'un nouveau confinement, certes moins drastique que le précédent, mais impliquant de nombreuses annulations. Dans un contexte national de menace terroriste, nous traversons une période difficile à tout point de vue. Je pense ici tout particulièrement aux commerçants de proximité et aux restaurateurs à nouveau contraints de cesser leur activité ! Tout n'est cependant pas à l'arrêt et de nombreux chantiers avancent sur la Commune…

Nous avons donc dû restructurer ce Bulletin qui ne comporte plus que 20 pages. Le dossier central est consacré à l'urbanisme, sujet d'actualité avec la révision du PLUi qui touche à sa fin. Nous y mettons à l'honneur des façades rénovées afin de remercier les propriétaires qui participent à l'embellissement de notre ville, tout en faisant travailler des artisans locaux. Nous évoquons aussi l'hommage rendu à Marcel Pinte, cérémonie labellisée « 75è anniversaire des débarquements et de la libération », et nous vous proposons un répertoire des professionnels de santé, plus que jamais à l'œuvre sur notre commune. Enfin une nouveauté, que vous retrouverez régulièrement, deux pages consacrées aux Comités de quartier et à leur action.

Lorsque vous lirez ces lignes, nous serons vraisemblablement sortis de la période de confinement. Nous espérons tous pouvoir passer les Fêtes de fin d'année en famille et contribuer à la relance du commerce local. Les élus et le personnel municipal sont bien entendu mobilisés au côté de l'ensemble des acteurs du territoire !

René ARNAUD

La Mairie et vous

44, avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 77 00 Fax. : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixesurvienne.fr
Suivez-nous sur facebook :
www.facebook.com/mairie.aixe.sur.vienne/

Infos en ligne,
flashez-moi

- Lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30.
- Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30.
- Permanence état-civil et rendez-vous avec le Maire : samedi 9h-12h.

Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51 | **Agent d'astreinte :** 06 73 67 23 54

Sommaire

Vie communale p.3

Travaux p.6

LE DOSSIER : L'urbanisme au service du développement et de l'attractivité d'un territoire p.7

Vie des quartiers p.16

Focus sur : Répertoire des professionnels de santé p.18

La tribune politique p.20

Directeur de la publication : Claude MONTIBUS
Equipe rédactionnelle : Majorité municipale
Crédit photos : Mairie d'Aixe-sur-Vienne
Adobe stock
Réalisation graphique : Proximit Digital
Impression : GDS imprimeur
Papier recyclé / encres végétales
Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

IMPRIM'VERT®

COVID-19

Zoom

Covid-19 : dans les coulisses de la gestion de la crise

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, NOTRE QUOTIDIEN EST SUBORDONNÉ À L'ACTION DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19.

Notre rôle ?

Décliner et orchestrer les décisions étatiques à l'échelle de notre commune et en informer les administrés.

Et concrètement, comment cela se passe ?

Depuis le mois de mars, à l'issue de chaque intervention du Président de la République ou du Premier Ministre, la cellule de crise de la Mairie d'Aixe-sur-Vienne est activée : il s'agit de la phase préparatoire qui consiste à décrypter et retranscrire les mesures annoncées, en répondant aux questions suivantes : *qui ? quand ? comment ?* et ce, dans les plus brefs délais.

En parallèle, les services de la Préfecture transmettent aux collectivités les supports législatifs (lois, décrets d'application et arrêtés préfectoraux) indispensables à la mise en œuvre des mesures annoncées.

De manière concomitante, les services se mobilisent, selon leur domaine de compétence, afin de procéder à la rédaction des arrêtés du Maire (fermeture des établissements publics, réouverture, nouvelle fermeture…) des protocoles sanitaires associés et adaptés au contexte local (écoles, restauration scolaire, équipements sportifs, parcs, cimetière, aires de jeux…) suivant des règles sanitaires détaillées. Selon les annonces, le fonctionnement de tous les services peut être impacté : les écoles, la piscine municipale, le service associations, le CCAS, l'accueil de la Mairie, le service culturel ou encore les services techniques.

Il ne s'agit pas d'imposer telle ou telle restriction, tel ou tel protocole mais bien d'engager un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du territoire afin d'assurer une continuité de service public en toute sécurité sanitaire.

Et ce n'est qu'une fois ce travail accompli que la phase communication auprès des Administrés s'opère. Les valeurs de l'institution et du service public en général ne nous concèdent pas la possibilité de diffuser des *fake news* ou toute autre information relayée par les médias, dont nous n'aurions pas au préalable contrôlé la véracité. C'est la raison pour laquelle il existe un décalage entre les actualités télévisuelles, numériques et la communication de la commune.

Dans les coulisses de la gestion de la crise, il faut être attentif, réactif et adaptable à une situation qui évolue en permanence. C'est la crise sanitaire qui actuellement oriente nos organisations et le déploiement de nos ressources pour faire face aux besoins de la population tout en préservant la santé de chacun d'entre nous.

JE ME PROTÈGE, JE PROTÈGE LES AUTRES

JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION MOBILE :

#Tous AntiCovid

Pour toutes questions sur le COVID-19

0 800 130 000

ouvert 24h/24 et 7j/7

A NOTER :

Les marchés des vendredis 25 décembre et 1er janvier sont avancés aux jeudis 24 et 31 décembre. Les marchands ambulants du samedi pourront également être présents ces jours-là, esplanade Alexandre Pichenaud. Les marchés des samedis 26 décembre et 2 janvier sont maintenus place Aymard Fayard.

ZOOM

11 novembre 2020 : hommage à « Quinquin »

IL AVAIT 6 ANS, 4 MOIS ET 6 JOURS. LE 19 AOÛT 1944 IL EST MORT POUR LA FRANCE. MARCEL PINTE, DIT « QUINQUIN » EN RÉFÉRENCE À SES ORIGINES NORDISTES (PETIT ENFANT EN CH'TI), EST LE PLUS JEUNE RÉSISTANT FRANÇAIS.

Durant la seconde guerre mondiale, il a participé à la résistance en transmettant des colis et messages aux maquis. Son père, Eugène PINTE, était d'ailleurs une des figures de la Résistance locale.

Dans le cadre du devoir de mémoire et en hommage à son dévouement, la cérémonie du 11 novembre lui était dédiée. En présence des porte-drapeaux, de René ARNAUD, maire de la commune et du député Pierre VENTEAU, la plaque du Monument aux Morts sur laquelle figure désormais le nom de Marcel PINTE a été dévoilée.

Alexandre BREMAUD, descendant par alliance d'Eugène PINTE, et à l'initiative de cet hommage, était également présent.

La situation sanitaire a amené la collectivité à restreindre le nombre de participants, néanmoins, le Maire a annoncé que le 17 août prochain, jour anniversaire de la bataille de 1944 à Aixe-sur-Vienne, une cérémonie serait organisée en hommage à Marcel et à sa famille, ainsi qu'à tous les résistants ayant pris part aux combats. Parce que le devoir de mémoire est essentiel !

Ecogestes numériques : une 1ère pour ce nouvel atelier

Mardi 13 octobre dernier, ils étaient 9 à avoir fait le déplacement au Temps de Vivre, pour assister à l'atelier « les écogestes numériques » proposés par L'iD, Universalis Informatique, Limousin Nature Environnement et un collectif de citoyens Aixois.

Au programme de la soirée : l'impact énergétique et environnemental des usages numériques et les pollutions liées, entre autres, aux ordinateurs et smartphones.

Autant d'enjeux actuels pour lesquels il n'est pas toujours simple de s'y retrouver : les termes peuvent paraître barbares mais la réalité l'est beaucoup moins et à portée de tous !

A l'issue de la soirée, les bons gestes à adopter afin que le numérique ne soit pas source de pollution n'avaient plus de secret pour les participants !

DÉVIATION DE LA RD20

Le projet porté par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne consiste à raccorder la Route Départementale n°20 depuis l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'au giratoire de « La Pouge » sur la RN21. L'évolution du trafic routier a amené les élus du canton et des communes concernées à demander cette nouvelle liaison directe avec la RD 2000 afin de diminuer le trafic et les nuisances en centre-ville d'Aixe, d'améliorer la sécurité des usagers et de faciliter les accès vers Limoges.

Après une concertation menée auprès des riverains concernés en 2017 et l'adaptation du projet, la déclaration d'utilité publique a été délivrée le 26 février dernier. Les travaux devraient intervenir à l'horizon 2021/2022.

L'affaire est dans le sac, pas dans les mains des agents municipaux !

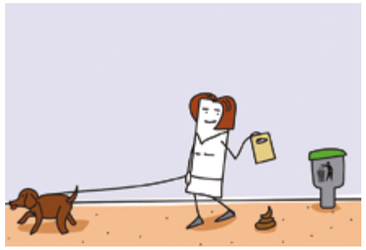

Marcher dans une crotte de chien, c'est vraiment désagréable n'est-ce pas ? Alors imaginez le travail des agents municipaux qui entretiennent les espaces verts de notre commune… envahis de déjections canines ! Et oui, le ramassage des excréments de votre adorable toutou, c'est partout… Respectons notre environnement et les services municipaux qui œuvrent, au quotidien, à l'embellissement et à la propreté de la Commune.

Pour rappel, des sacs sont mis à disposition gratuitement à la Mairie, place Aymard Fayard, au parking de la rue des Fossés et rue de l'Abreuvoir.

ZOOM

Une motion contre la fermeture totale du Centre des Finances Publiques d'Aixe-sur-Vienne

LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1ER OCTOBRE DERNIER, LES ÉLUS ONT VOTÉ À L'UNANIMITÉ UNE MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AIXE-SUR-VIENNE.

Contrairement aux échanges intervenus il y a plus d'un an avec les représentants de la Direction des Finances Publiques, le Centre des Finances Publiques de notre commune est menacé de fermeture à l'horizon 2022.

Les élus marquent ainsi leur opposition à ce projet, considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et indispensable pour le soutien aux économies locales et pour la cohésion sociale, qui plus est dans un contexte économique fortement impacté par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Cette motion (consultable sur le site internet de la Collectivité) a été transmise au Préfet, au Président de la Communauté de Communes du Val-de-Vienne, à la Directrice Départementale des Finances Publiques, au Député de la circonscription et aux Sénateurs de la Haute-Vienne.

Quand le Restaurant Scolaire s'adapte à la situation sanitaire…

Tous les ans, les équipes du Restaurant Scolaire organisent de nombreuses animations pour les élèves des écoles G-E. Clancier et R. Doisneau. Cette année, Covid-19 oblige, certaines animations ont dû être annulées telle que notamment la distribution du « fruit à la récré »… mais d'autres sont maintenues avec la mise en œuvre d'une organisation adaptée au contexte sanitaire ! La traditionnelle semaine du goût s'est donc déroulée du 12 au 18 octobre dernier. Et ils ne manquent pas d'idées au Restaurant Scolaire.

La preuve en est, ils avaient concocté un programme aux petits oignons, sur le thème : Les saveurs de nos régions ! Vous en avez l'eau à la bouche ? Attendez de découvrir les menus ! Les élèves ont participé à un véritable voyage culinaire :

les Alpes et sa tartiflette, la côte Atlantique avec le poisson ou les cannelés, l'Auvergne-Limousin et sa potée légendaire ou encore une choucroute garnie typique de l'Alsace et pour finir, le Sud-Ouest et ses mets périgourdins. Chaque jour de la semaine, une région était donc mise à l'honneur. De quoi ravir les écoliers et leurs papilles !

Travaux

TERMINÉ

RÉNOVATION D'UN SANITAIRE À L'ÉCOLE MATERNELLE

La période estivale est propice à la réalisation de travaux au sein des écoles. 2020 n'échappe pas à la règle et cette année c'est un des deux sanitaires de l'école maternelle qui s'est offert un petit rafraîchissement. Les travaux ont été réalisés en partie par les services techniques de la commune.

Coût : 8 000 € TTC

CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTS & LOISIRS

DÉBUT DES TRAVAUX : JANVIER 2020 - DURÉE : 9 MOIS

La réception de ce nouvel équipement est intervenue début octobre. Il s'agit d'une construction alliant ossature bois et couverture toile, ce qui offre une luminosité naturelle étonnante. Les futurs utilisateurs apprécieront !

Coût : 550 000 € TTC

EN COURS

CRÉATION D'UNE AIRE DÉDIÉE AU TRI DES DÉCHETS

DÉBUT DES TRAVAUX : FÉVRIER 2020 - DURÉE : 6 MOIS

C'est parce que le tri des déchets concerne également les services municipaux, qu'il est apparu nécessaire de l'organiser sur le site du centre technique municipal. Depuis plusieurs années, les services municipaux ont mis en place des filières d'élimination des déchets comme les lampes, le verre, la ferraille et les déchets mécaniques… à terme s'ajoutera le tri des cartons. Rien ne se perd… tout se transforme !

Coût : 75 000 € TTC

AMÉNAGEMENT DES VOIRIES, DU PARKING ET CRÉATION DE TERRAINS DE JEUX EXTÉRIEURS

DÉBUT DES TRAVAUX : FÉVRIER 2020, DURÉE : 9 MOIS

C'est au service Voirie - Propreté Urbaine que revient le soin de réaliser les aménagements extérieurs de la Halle Sports et Loisirs. Au printemps dernier, l'équipe a procédé à la pose des réseaux Eaux Pluviales et actuellement, elle travaille sur la voie d'accès, le parking et les terrains de jeux de pétanque qui sont en cours de finalisation.

Coût : 181 000 € TTC

À L'ÉTUDE

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE, RUE DE BELLEVUE

OBJECTIF : TRAVAUX EN 2021

L'étude vient d'être confiée au cabinet INFRALIM et concerne le tronçon de la rue de Bellevue situé entre l'avenue Jean Rebier et le Chemin de l'Age. Au programme, élargissement du carrefour avec l'avenue Jean Rebier, réfection de la chaussée, création d'un trottoir afin de sécuriser le cheminement des piétons et dispositifs permettant de réduire la vitesse des véhicules.

CRÉATION D'UN TROTTOIR RUE DU MOULIN DE FERT

OBJECTIF : TRAVAUX EN 2021

L'étude est menée en Régie Municipale et les premières esquisses ont été présentées au département (gestionnaire de la voie). Le projet intègre la continuité d'un trottoir entre la rue Victor Hugo et la fin des habitations, la réfection de la chaussée et l'organisation de stationnements longitudinaux sur un côté. Il sera prochainement présenté aux riverains.

GESTION DES EAUX PLUVIALES, VILLAGE DE FARGEAS

C'est le cabinet VRD'eau qui a été mandaté pour cette opération. Il s'agit d'opérer un état des lieux, d'évaluer les volumes d'eaux pluviales à gérer et de proposer des solutions techniques permettant de traiter la problématique de la gestion des eaux pluviales dans ce village. Résultats attendus prochainement et propositions de travaux qui seront présentées aux habitants du village avant la fin de l'année.

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX, PLACE RENÉ GILLET

OBJECTIF : TRAVAUX EN 2021

Le projet est attendu… par tous les usagers et notamment les enfants qui depuis les travaux de requalification du secteur sont privés des jeux qui étaient situés sur l'esplanade du kiosque. L'implantation n'est pas encore définitivement fixée… mais cela ne devrait pas tarder. L'aire sera constituée de plusieurs structures ludiques et s'adressera aux enfants de 3 à 10 ans.

TRAVAUX À VENIR

CONSTRUCTION D'UNE HALLE MARCHANDE

Ce nouvel équipement se situera place René Gillet et viendra clore le vaste chantier de requalification urbaine du secteur. Le choix des entreprises vient d'être arrêté, le premier coup de pioche est prévu avant la fin de l'année. Ce chantier de construction devrait durer 5 mois (hors intempéries et aléas divers…). Près de 450 m² d'espace couvert pourront donc, dès le printemps prochain, accueillir nos commerçants non sédentaires pour les marchés du vendredi et la foire mensuelle.

AMÉNAGEMENT DU JARDIN MARCELLE DELPASTRE

Caché derrière une grille en fer forgé, le jardin Marcelle Delpastre a besoin d'un petit lifting ! Sont au programme la création d'allées, l'installation de bancs, le remodelage des terres et de nouvelles plantations. Et pour ceux qui ne connaissent pas encore ce petit havre de paix… il est situé au 24 de l'avenue du Président Wilson : poussez le portail, c'est un lieu public !

LE DOSSIER

N°17

L'urbanisme

au service du développement et de l'attractivité d'un territoire

« …Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences…

…Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement… »

Extrait de l'article L110 de code de l'urbanisme

Le mot de **Yves JASMAIN**,
Adjoint au Maire en charge
de l'Urbanisme

« Au cours de ces dernières années, la forte attractivité de la commune a permis de maintenir le cap des constructions, notamment portées par plusieurs lotisseurs privés ce qui a eu pour effet, entre autres, de maintenir le nombre de classes au sein de nos écoles.

L'urbanisme, c'est également œuvrer pour l'amélioration du cadre de vie, avec notamment la rénovation et la réhabilitation des façades, véritable enjeu prioritaire pour ce mandat.

L'urbanisme, c'est un travail sur le long terme qui doit intégrer les contraintes environnementales et législatives.

C'est veiller à la bonne application et au respect des textes. Enfin, l'urbanisme, c'est traiter l'existant et préparer l'avenir… »

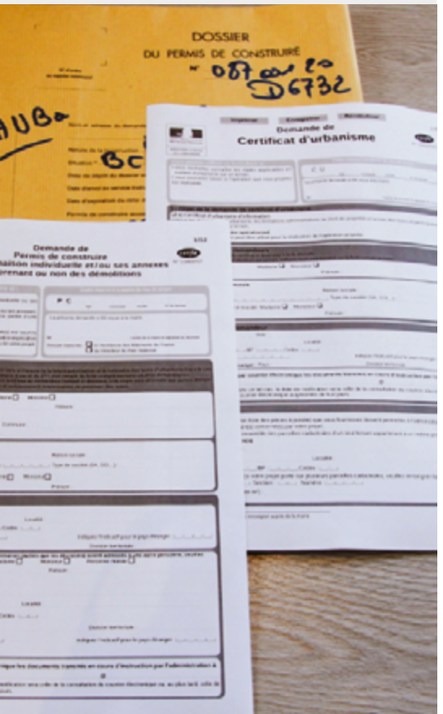

Le Service Urbanisme de la Commune

10
Communications téléphoniques /jour

QUAND LE SOLLICITER POUR UNE AUTORISATION ?

- pour **une déclaration préalable de travaux,** chaque fois que l'on souhaite effectuer une construction nouvelle dont la surface de plancher totale (tous niveaux confondus) est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 40 m², ou modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- pour un **permis de construire,** chaque fois que l'on souhaite construire, agrandir, modifier ou rénover une construction pour une surface de plancher totale (tous niveaux confondus) supérieure à 40 m² ou ayant pour effet de porter la surface de plancher au-delà de 150 m².

QUELS SONT LES ACTES ADMINISTRATIFS DÉLIVRÉS PAR LE SERVICE URBANISME ?

1. CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il est recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier et sa durée de validité est de 18 mois.

2. DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

1 › **Cerfa n°13702*06** pour les demandes tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,

2 › **Cerfa n°13703*07** pour les demandes tenant à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,

3 › **Cerfa n°13404*07** pour les demandes tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

3. PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

2 mois environ d'instruction des permis de construire

1 › **Cerfa n°13406*07** lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,

2 › **Cerfa n°13409*07** pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public…).

4. PERMIS D'AMÉNAGER

Le permis d'aménager est un acte administratif qui permet à l'administration de contrôler les travaux, installations et aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné.

› **Cerfa n°13406*04**

5. PERMIS DE DÉMOLIR

Le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour la démolition des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager.
Après la mise à jour du cadastre, le bien démoli n'est plus imposable.

› **Cerfa n°13405*06**

6. OUVERTURE DE CHANTIER - ACHÈVEMENT DE TRAVAUX

- **La déclaration d'ouverture de chantier** est un document qui permet de signaler à l'administration le commencement de ses travaux. Cette déclaration doit obligatoirement être effectuée dès l'ouverture du chantier.
- **La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (DAACT) est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Cette déclaration doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés. Attention ce document est systématiquement demandé par les notaires à l'occasion de la vente d'un bien. Si votre construction n'est pas conforme, la vente sera compliquée !

1 mois environ d'instruction des déclarations préalables de travaux

7. TRANSFERT DE PERMIS - PERMIS MODIFICATIF

Pour pouvoir prétendre au **transfert d'un permis** de construire, il faut que le permis soit encore valide, et que le titulaire du permis et le futur bénéficiaire aient donné leur accord sur le transfert. Ce transfert du permis de construire ne repose sur aucun fondement réglementaire, mais résulte d'une simple pratique administrative, reconnue par la jurisprudence.
Le bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité peut apporter des modifications à son permis initial dès lors que celles-ci sont mineures. Cette demande peut être déposée à tout moment, tant que la déclaration d'achèvement des travaux n'a pas encore été délivrée. Ce **permis modificatif** ne constitue pas un nouveau permis de construire.

En clair, interroger le Service Urbanisme de la Commune lorsque l'on envisage :

- toute construction de bâtiment, de véranda, d'abri de jardin, de piscine,
- toute modification de l'aspect extérieur (ravalement, peinture, couverture),
- toute création ou modification d'ouverture (porte, fenêtre, loggia, fenêtre de toit),
- toute création ou modification de clôture ou de portail.

15
Rendez-vous en moyenne / semaine

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN VIGUEUR ACTUELLEMENT SUR LE TERRITOIRE A ÉTÉ ADOPTÉ LE 16 DÉCEMBRE 2010. AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DU GRENELLE II EN 2010, PUIS DES LOIS ALUR ET D'AVENIR EN 2014, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE A LANCÉ, EN AVRIL 2015, LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

MAIS C'EST QUOI UN PLUi ET ÇA SERT À QUOI ?

- Il fixe les règles d'urbanisme applicables sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Val de Vienne
- Il va déterminer les règles de constructivité qui devront s'appliquer sur chacune des zones
- Il traduit les principaux objectifs de la Communauté de Communes en matière d'urbanisme dans un souci de développement durable

QUE CONTIENT UN PLUi ?

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur un diagnostic, présente une analyse de la consommation de l'espace et justifie les objectifs compris dans le PADD.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement (protection des espaces naturels, agricoles, forestiers, continuités écologiques…). Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement de la communication numérique, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il a été arrêté en juin 2018.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles sont établies dans le respect du PADD et peuvent être mises en place sur les zones à urbaniser, les entrées de ville, les quartiers à restructurer ou les zones naturelles.

LE RÈGLEMENT

Il fixe les règles générales et définit 4 types de zones : zones urbaines (zones U), zones à urbaniser (zones AU), zones agricoles (zones A) et les zones naturelles et forestières (zones N).

LES ANNEXES

Il s'agit des servitudes d'utilité publique, des schémas d'eau et d'assainissement (collectif ou non), des plans d'exposition aux bruits…

EN 2019

47 Permis de construire

144 Certificats d'urbanisme

Et quels sont les objectifs de cette révision ?

« Le PLUi est un document qui n'est pas figé et qui doit s'adapter aux évolutions législatives et aux contraintes environnementales, telle que la protection des espaces agricoles. Il doit également tenir compte du projet de développement de la Commune.

Pour Aixe-sur-Vienne, il s'agit de créer du dynamisme mais de manière raisonnée car derrière l'urbanisation se greffent des problématiques d'équipements, comme les écoles ou encore la voirie et les réseaux. A nous de trouver l'équilibre, de développer l'attractivité de la commune en prenant en compte les besoins globaux, dans le respect de la législation.

Nous avons été amenés à réduire de manière drastique les zones ouvertes à l'urbanisation et aussi à diminuer la taille des parcelles, comme le prévoit la loi. Celle-ci a d'ailleurs évolué depuis le lancement de la révision du PLUi en 2015, ce qui augmente incontestablement la durée de cette révision.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui s'établit à l'échelle d'un bassin de vie, autour de l'agglomération de Limoges, impacte aussi le PLUi puisqu'il encadre les taux d'évolution de la population et affirme une volonté de réhabilitation des logements vacants.

Et notre PLUi doit être compatible avec le SCoT, à l'élaboration duquel la Communauté de Communes du Val Vienne a été associée. Nous n'avons pas toute latitude dans le cadre de cette révision mais nous travaillons dans l'intérêt général et dans le respect des lois. »

A quelle échéance sa mise en application ?

« Le PLUi sera arrêté fin 2020, afin de soumettre aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture…), au cours du 1er trimestre 2021, ce que proposent les élus pour le territoire du Val de Vienne. Le PLUi sera ensuite soumis à enquête publique pour que les habitants puissent s'exprimer. Enfin, le commissaire enquêteur prendra connaissance de l'ensemble des retours et rédigera un rapport dans lequel il émettra un avis sur les différentes demandes. Et ensuite, le PLUi, éventuellement amendé, sera opérationnel. » Le Maire, **René ARNAUD**

LE PLUI EST MULTIDIMENSIONNEL ET DOIT ÊTRE UTILISÉ COMME TEL :
cadre d'expression du projet pour le territoire, outil indispensable pour encadrer les opérations d'aménagement et les constructions, boîte à outils à tiroirs, pour maîtriser notamment le foncier…
C'est tout son intérêt et sa complexité.

En conclusion, les objectifs sont multiples :

- favoriser un développement équilibré du territoire intercommunal et permettre l'accueil de nouveaux habitants dans un souci de diversité des fonctions du territoire, d'accessibilité à ces fonctions et de mixité sociale
- préserver et valoriser les ressources naturelles, paysagères et d'identité patrimoniale du Val de Vienne
- favoriser un développement urbain maîtrisé et cohérent du territoire intercommunal, garant d'une gestion économe des espaces, de la maitrise de l'énergie et de la préservation du cadre de vie
- mettre en œuvre les conditions favorables au maintien et au développement de l'activité économique dans son ensemble sur le territoire intercommunal.

Aixe et ses choix en matière de développement des zones d'habitat

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA MUNICIPALITÉ S'ATTACHE À FACILITER L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS NOTAMMENT PAR LA CRÉATION DE LOTISSEMENTS.

Cette stratégie se retrouve dans les orientations du PLUi (permettre l'accueil de nouveaux habitants dans un souci de diversité des fonctions du territoire, d'accessibilité à ces fonctions et de mixité sociale). Le territoire est attractif et ce ne sont pas moins de 7 opérations portées par des lotisseurs privés ou des bailleurs sociaux qui ont ainsi vu le jour…

Lotissement Le Clos de l'Age
SAS Bellevue

35 lots
6 lots restent à la vente

Lotissement Le Clos des Chênes
Terre et Habitat

15 lots vendus

Lotissement L'Allée du Hameau
Immobilière Carnot

20 lots vendus & construits

Lotissement Les Ressaudis
SARL S & B

14 lots
6 lots restent à la vente

ODHAC

3 pavillons passifs

Lotissement Hameau Némard
SARL Loticentre

11 lots
4 lots restent à la vente

Lotissement Les Hauts de Pompadour
SARL Loticentre

23 lots
1 lot reste à la vente

L'urbanisme pratique

Vous avez besoin de conseils, d'informations, d'accompagnement technique et/ou financier ?

LISTE DES PARTENAIRES EXTERIEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MOBILISÉS DÈS LORS QUE VOUS PORTEZ UN PROJET

LE CAUE 87
(CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Pour les particuliers qui souhaitent aménager, construire, agrandir, rénover… le CAUE vous accompagne dans votre projet, apporte une aide dans vos démarches réglementaires et administratives et vous accompagne également dans l'aménagement de votre jardin.
Information, sensibilisation et conseils GRATUITS.

CAUE 87
1 Rue des Allois
87000 Limoges
05 55 32 32 40
caue87@wanadoo.fr

87 Haute-Vienne c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration. La Fondation du Patrimoine permet notamment aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des travaux.

Fondation du Patrimoine,
délégation régionale
33 Avenue Georges Dumas
87000 Limoges
05 55 08 17 52

FONDATION DU PATRIMOINE

L'ASSOCIATION « ACTION FAÇADES D'AIXE-SUR-VIENNE »

Cette association a été créée en 1988 afin de participer à la mise en œuvre de la politique municipale de réhabilitation du centre-ville et des villages présentant un intérêt patrimonial en apportant son concours financier pour la restauration des façades et des murs anciens, visibles du domaine public.
L'Association assure l'instruction des dossiers de demande de subvention, prend la décision et effectue le règlement des sommes accordées. Pour toutes questions relatives à un projet de réfection, contactez :

Le Président M. Christian SACCARDI
05 55 70 23 07

J'embellis ma façade
J'embellis ma ville

L'urbanisme pratique

liste des partenaires... suite

L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
(UDAP)

L'UDAP œuvre pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.
Elle a pour mission de conseiller les usagers et acteurs des politiques d'aménagement du territoire qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés. **Pour ce faire, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) vient en Mairie le deuxième mardi du mois.** N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Hôtel Niaud
35 rue des Vénitiens
87000 LIMOGES
05 55 33 32 72
udap.haute-vienne@culture.gouv.fr

L'ADIL 87
(AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)

L'ADIL 87, service public d'information sur le logement, vous informe gratuitement et en toute neutralité sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux de l'habitat.
Elle répond à toutes vos questions liées à l'accession à la propriété, aux relations entre propriétaires et locataires, à la copropriété, l'urbanisme ou encore la fiscalité immobilière et l'accès aux subventions relatives à la rénovation énergétique et au maintien à domicile des personnes âgées.

ADIL de la Haute-Vienne
28 avenue de la Libération
87000 LIMOGES
05 55 10 89 89
www.adil87.org

Pour toute information, le service Urbanisme est votre écoute au 05 55 70 77 34

Il vous accueille sur rendez-vous :

- Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Le mercredi de 8h30 à 12h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les Comités de quartier ont la parole...

LA COMMUNE EST DIVISÉE EN 12 COMITÉS DE QUARTIER, QUI ONT ÉTÉ RENOUVELÉS EN 2018. LES COMITÉS DE QUARTIER, INSTANCES REPRÉSENTATIVES D'UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE, SONT LE RELAIS ENTRE LES ÉLUS DU QUARTIER ET LES AIXOIS.

Ils transmettent les attentes des habitants de leur quartier, sont force de proposition dans le développement de projets visant à améliorer le cadre de vie et sont générateurs de lien social... Pour cette nouvelle mandature, il a été fait le choix d'offrir aux Comités de quartier un espace d'expression au sein du bulletin municipal. Aujourd'hui nous vous proposons de partir à la rencontre de certains...

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE : Albina DESPROGES

Cette année, nous avons travaillé pour la journée citoyenne à faire découvrir et promouvoir le tissu économique de notre ville grâce à des visites d'entreprises du territoire. Malheureusement ce projet n'a pu voir le jour pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous. Aussi, puisque ces mêmes raisons ont obligé la municipalité à annuler cette année la soirée des nouveaux arrivants, nous profitons de cette publication pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Aixois. Une belle action à laquelle les comités de quartier ont participé : la journée de lancement du téléthon à Aixe le 19 septembre.
La mobilisation citoyenne de tous ceux qui ont participé à la chaine humaine illustre le dynamisme et la solidarité des habitants de la commune.

CQ 3

GÉRARD BRIOT Référent du CQ n°3

Contact : 10 Allée du Grand Rieux | 06 44 81 69 38 | gerard.briot87@gmail.com

« Situé rive gauche entre la Vienne et la RN 21, le Comité de quartier n°3 part de la rue du Moulin de Tarn, et s'étend jusqu'à Fargeas et La Gaubertie. Outre le fait d'être un des plus étendus, il a la particularité de compter le plus grand nombre d'entreprises, avec la ZAC et la zone du Moulin Cheyroux. La difficulté sur ce quartier est donc d'assurer une cohésion entre des populations aux problématiques très différentes : ville, campagne et entreprises. Pour autant, des actions de proximité y ont été développées avec le soutien de la municipalité : aménagements de voirie ou de mobilier urbain, résolution de soucis de voisinage ou de sécurité, et plus récemment pendant la période de confinement, gestion et livraison à domicile de tissu et d'élastiques pour confectionner des masques, portage de courses au voisinage pour limiter les déplacements, et mise en valeur des producteurs locaux (site « paniers libres » et marchés d'Aixe).
Pour assurer une cohésion au sein de ce quartier, l'idée est de mettre en œuvre des actions simples, sur fond de démarche écocitoyenne et de vivre ensemble : accueil personnalisé des nouveaux arrivants par le membre référent, installation de boîtes à livres, ramassage collectif de déchets, Quartier Zéro Phyto, préservation de la nature et de la biodiversité par un recyclage optimisé, après-midi jeux de société (2 par an). Le quartier pourra également porter sa réflexion sur le projet d'aménagement paysager prévu sur le rond-point de la RN 21.
Une réflexion est également en cours sur ce quartier pour créer une base de mutualisation de matériel divers entre quelques voisins de proximité.
Les bonnes volontés sont évidemment les bienvenues pour faire vivre ce quartier ! »

CQ 4

GEORGES DARTHOUT Référent suppléant du CQ n°4

Contact : georges.darth87@yahoo.fr

« Pour le Téléthon des 4 et 5 décembre, nous avons un projet de création d'un circuit «marche-running» urbain de découverte d'Aixe au travers de ses quartiers. Les associations, les Comités de quartier et le club de course à pied «Aixe running Club 87» que je représente, sont associés à ce projet. Toutes aides et toutes bonnes volontés seront les bienvenues. »

La rédaction de cet article est intervenue avant l'annulation du Téléthon.

CQ 6

ANNIE MONTIBUS Référent suppléant du CQ n°6

Contact : 6 rue des Chênes | 05 55 70 34 58

« Je suis membre du Comité de quartier n°6. C'est un vaste secteur délimité par le chemin de la clé du ciel, celui longeant la cité des Cars en direction du tennis, la rue Maurice Ravel, la route de l'Aixette et la route de Beynac jusqu'aux limites de la commune. L'avenue J. et F. Pichenaud est son axe central. Animé par des Aixois accompagnés d'un élu référent ce comité a vu des demandes se concrétiser :
- *réalisation de bateaux sur les trottoirs du passage piéton face à l'Intermarché et la sécurisation de l'escalier avec la pose d'une barrière.*
- *installation d'un banc à la clé du ciel*
- *l'accès pompier pont de l'Aixette route de Beynac*

D'autres plus complexes (sécurité des piétons route de Beynac ou rue Maurice Ravel), n'ont pu aboutir même si elles ont été prises en compte. Nous avons participé aux journées citoyennes et à celles du Téléthon. Certains d'entre nous souhaitent laisser leur place. Si vous habitez ce quartier et si vous souhaitez vous impliquer au sein du comité vous pouvez me contacter, les idées nouvelles seront les bienvenues ! »

CQ 8

ANNICK COUDERT Référent suppléant du CQ n°8

Contact : annickcoudert@orange.fr

« Notre quartier s'étend du quartier de la gare à Arliquet via le Puy Panard. Nous avons des projets à court et long terme.
Aujourd'hui l'objectif principal est la mise en place d'un éco-quartier sur le site de l'actuel parking de la rue de l'Abreuvoir, ce qui inclut une restructuration de ce parking et de ses voies d'accès autant pour les aspects pratiques que pour la sécurité des résidents de ce quartier qui subissent des excès de vitesse dans la rue de l'Abreuvoir. L'implantation d'un composteur est étudiée avec la Communauté de Communes du Val de Vienne.
Nous avons récemment intégré dans notre équipe un nouveau membre, Laurent BRACHET, voici son ressenti : « Je suis installé à Aixe sur Vienne depuis 2 ans et j'ai intégré le Comité de quartier n°8 depuis quelques mois afin de participer aux démarches relatives au lancement du Téléthon. C'est avec plaisir que j'ai découvert le fonctionnement des comités de quartier qui favorise le dynamisme de notre ville. Au cours de nos rencontres avec Monsieur le Maire et les élus municipaux j'ai pu évoquer et partager mon ressenti et mes questionnements sur l'amélioration de la qualité de vie de notre quartier. J'ai rencontré une équipe attentive et disponible. J'encourage d'autres Aixois/Aixoises à venir nous rejoindre pour enrichir les projets à venir. »

Focus sur
Le répertoire des professionnels de santé

DURANT L'ÉTÉ, DES PROSPECTUS REGROUPANT UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DE PLUSIEURS NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ, ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS DANS LES BOÎTES AUX LETTRES DE LA COMMUNE. IL S'AGISSAIT D'INITIATIVES D'ENTREPRISES PRIVÉES, POUR LESQUELLES LA COLLECTIVITÉ N'A PAS ÉTÉ SOLLICITÉE.
C'EST POURQUOI IL SEMBLE IMPORTANT DE PROPOSER ICI UN RÉPERTOIRE COMPLET DE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ INSTALLÉS SUR LA COMMUNE :

CABINET DENTAIRE

FRUGIER Laurent
SAUVESTRE Dominique
05 55 70 20 69
2 avenue Pasteur

INFIRMIERS

ALMANZA Dorian
06 70 46 11 20
NEEL Jean-Marc
05 55 70 40 46
9 rue Victor Hugo

GANE Valérie
05 55 70 16 40
17 avenue du Président Wilson

MOINE Elodie
VELOU Angie
07 68 32 10 09
20 bis avenue du Général de Gaulle

COUTURIER Amandine
06 75 86 66 55
SFEIR Catherine
06 09 62 31 19
41 avenue du Président Wilson
05 55 70 19 56

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale ASTRALAB
05 55 70 46 08
35 bis avenue du Président Wilson

MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

GROUPE PARAMÉDICAL PASTEUR
CANARD Jean-Denis
CARADONNA Stéphane
DUTOUR Magalie
MEYROUS Christian
RICHARD Justine
THARAUD-CANARD Marie-Noëlle
05 55 70 14 41
30 bis avenue Louis Pasteur

MÉDECIN

MADOUMIER-MALINVAUD Marie-Alice
05 55 70 22 18
13 bis avenue Louis Pasteur

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

1 Place Guillaume Lemaistre

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

BONAVENT DESROCHES Monique
BRIANCHON Rémi
CAHEN René
FONTAN Elsa
GANE Jean-Martial
05 55 70 10 27

INFIRMIERS

BRETON Bruno
TREILLARD-CHEZE Marie-Agnès
05 55 70 23 47

CREMIEUX Jean-Reynald
06 64 44 01 27

DUBOIS Florence
SEMBLAT Marie-Line
VAUZELLE Karine
05 55 70 24 27

JAVAUD Marie-Hélène
06 73 45 37 31

NOEL Marion
06 72 81 30 43

DIÉTÉTICIENNE - NUTRITIONNISTE

HEBRAS Charline
06 71 17 25 45

SOPHROLOGUE

POUGET Aurélie
06 48 43 25 13

ORTHOPHONISTE - ÉDUCATRICE THÉRAPEUTIQUE

FALLOUX Christelle
07 64 55 57 66

PSYCHOLOGUE

NELVA Elisa
07 89 05 37 16

HYPNOTHÉRAPEUTE

ROUDIL Marilyne
07 71 21 35 56

ERGOTHÉRAPEUTE

AMAROT Léa
06 66 93 32 74

OPTICIENS

Histoire de Lunette - Aixe Optique
20 place Aymard Fayard
05 55 70 30 20

MONOPTIK
6 avenue Pasteur
05 55 00 30 64

ORTHOPHONISTE

PASCAULT-COLOMBEL Carole
5 rue Faubourg Saint-Georges
05 55 00 02 02

OSTÉOPATHE

ESCAMILLA David
06 60 51 90 47
42 avenue du Président Wilson

PÉDICURES - PODOLOGUES

HYVERNAUD-RICHON Danielle
05 55 70 09 86
1 avenue Paymond Poincaré

MOREAU Christophe
05 55 70 34 07
3 rue Victor Hugo

PHARMACIES

Pharmacie Couturier
05 55 70 14 87
13 avenue Louis Pasteur

Pharmacie de la Gare
05 55 70 18 06
12 avenue du Général de Gaulle

PROTHÉSISTE AUDIO

Audition santé
05 55 70 27 48
2 avenue Gambetta

PROTHÉSISTE DENTAIRE

AUROY Christophe
05 55 70 37 37
Les Rivaux

PSYCHOMOTRICIENNE

LEVEQUE Nathalie
05 55 70 38 76
Beauchabrol

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

15
SAMU
SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE

17
POLICE ET GENDARMERIE
SIGNALER UNE INFRACTION

18
SAPEURS-POMPIERS
SITUATION DE PÉRIL OU ACCIDENT

114
URGENCE SMS
POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES, ACCESSIBLE PAR FAX ET SMS

112
URGENCE EUROPÉEN
URGENCE MÉDICALE INFRACTION ET PÉRIL

La Tribune politique

PAROLE À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

René ARNAUD, pour les élus AIXE AVENIR

Un environnement de qualité

Cela fait seulement deux ans qu'étaient plantés les premiers végétaux de la requalification urbaine, dans le secteur de l'école maternelle… Je vous laisse imaginer ce que donnera la descente vers le kiosque d'ici deux ans, avec les plantations actuellement réalisées ! Notre cœur de ville prend forme et, malgré les deux étés caniculaires que nous venons de vivre, la végétation résiste sans arrosage. Le paillage effectué avec du broyat et le choix des végétaux suggéré par l'architecte paysagiste n'y sont évidemment pas étrangers. La résilience des aménagements face aux épisodes climatiques extrêmes que nous connaissons est aussi un enjeu de taille. Nous avons travaillé afin d'absorber les forts épisodes pluvieux et de limiter les effets de la chaleur de l'été.

Vous l'aurez compris, même si nous n'avons pas surfé sur la vague écologique lors des dernières élections municipales, l'environnement est au cœur de nos priorités et il est sous-jacent dans chacune de nos réalisations. L'ensemble des services de la collectivité est sensibilisé aux pratiques durables, mais les agents communaux déplorent les comportements de certains, irrespectueux de leur travail… J'avoue d'ailleurs être parfois perplexe sur les attentes de nos concitoyens qui d'un côté plébiscitent la plantation d'arbres et de l'autre me sollicitent régulièrement pour les nuisances occasionnées, comme les feuilles à l'automne, voire me demandent d'en abattre parce qu'ils craignent les coups de vent !

Vu que le thème principal de campagne de la liste adverse était l'environnement, j'ai souhaité leur attribuer un siège supplémentaire dans la commission environnement. J'ambitionne que cette commission soit un lieu d'échanges et d'émergence d'idées réalistes, c'est-à-dire dont la mise en œuvre est possible, tant d'un point de vue technique que financier. Quel que soit le contexte actuel, nous sommes dans l'action pour améliorer votre cadre de vie et contribuer à l'attractivité de notre cité.

PAROLE À L'OPPOSITION

Alain FONDANECHE, pour le groupe « Inventifs et dynamiques pour tous »

Voilà 6 mois que nous avons pris nos fonctions dans l'opposition municipale. Élus, avec une notion que tout le Conseil doit avoir en tête : mal élus car la majorité n'a réuni que 30,88% des voix des électeurs inscrits ! Ceci demande d'avoir l'obligation d'associer encore plus les habitants aux projets et aux décisions. Pour notre part c'est un engagement que nous tiendrons.

Nous découvrons les arcanes de la gestion municipale et intercommunale. La position d'opposant pourrait être de ne mettre «que» le doigt sur ce qui ne va pas. Ce n'est pas notre point de vue. Certes, c'est de notre rôle de le faire (intervention contre la facturation des transports scolaires…), mais nous voulons surtout proposer, influer, faire connaître des projets dynamiques pour notre commune et le bien-être de ses habitants, qui y vivent, qui y travaillent, ou qui en dépendent parce qu'en périphérie.

Pour cela nous nous organisons pour impliquer toutes et tous ceux qui veulent faire avancer et inventer des idées nouvelles dans le sens de ce que nous avons proposé : mieux vivre ensemble, dynamique du centre-ville et des commerces, amélioration de la qualité de l'espace, des déplacements, de l'urbanisme, etc…

Dès maintenant, le premier GROS dossier qui va impacter notre vie à tous pour l'avenir, c'est celui du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il va être soumis officiellement à vos observations prochainement, prenez-y intérêt, agissez et réagissez selon vos remarques.

C'est de la compétence de la Communauté de Communes diriez-vous … mais nous y sommes aussi élus ! Et nous vous en reparlerons.